

# Information réglementée

Paris, le 7 Janvier 2020

## BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société ERAMET à Exane BNP Paribas, en date de dénouement du 31 Décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

. 58 131 titres ERAMET  
. 3 994 005 €

Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2020, il a été négocié un total de :

A l'achat, 241 071 titres, pour un montant de 6 891 448 € (3 245 transactions).  
A la vente, 281 035 titres, pour un montant de 8 176 016 € (3 757 transactions).

Il est rappelé que :

- 1- Lors du précédent bilan semestriel au 30 Juin 2020, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

. 95 095 titres ERAMET  
. 2 832 161 €

- 2- Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, il a été négocié un total de :

A l'achat, 230 898 titres, pour un montant de 7 515 134 € (3 209 transactions).  
A la vente, 214 736 titres, pour un montant de 7 049 410 € (3 110 transactions).

- 3- Au 31 Décembre 2018, date de la mise en oeuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

. 65 307 titres ERAMET  
. 3 730 851 €